



Panneau solaire inesthétique

Par **Lunafa**, le **26/01/2009** à **15:59**

Bonjour,

J'ai acheté une maison qui a été divisée en 2 lots : 1 lot avec la maison comprenant 450 m² de terrain (ma partie) et un terrain restant de 500 m² a été rendu constructible et vendu à une autre personne qui est en train de faire construire sa maison.

1ère question : sa maison est à 7m du mur de ma maison (alors que lors de l'achat on nous avait dit 8m). Y a t-il une loi qui dit à combien de mètres d'une autre maison peut-on construire ?

2ème question : nous avons une terrasse qui donne sur sa maison. Cette semaine, elle vient de faire poser un panneau solaire immonde pile sur notre nez sur son toit terrasse qui, en plus nous fait de l'ombre. C'est totalement inesthétique car il n'est pas intégré dans sa toiture et est posé à un mauvais endroit pour nous. (tout comme son moteur de climatisation). En gros, elle place tout à cet endroit (car je pense qu'elle a une buanderie dessous) et c'est l'endroit qui nous incommode le plus (visuel + bruit de la clim).

A-t-on un recours, y a-t-il des lois sur la pollution visuelle ou dégradation du paysage ?

Merci par avance de vos réponses